

# Sénégal 2050

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION



Pour une nation  
**SOUVERAINE,**  
**JUSTE, PROSPÈRE**  
et ancrée dans  
des valeurs fortes

# Sommaire

**Le mot du Président de la République - P3**

**L'impératif d'un nouveau modèle de développement - P4**

**La Vision Sénégal 2050, un nouveau paradigme - P7**

Le Sénégal sera en 2050 **un pays souverain** - P8

Le Sénégal sera en 2050 **un pays juste** - P9

Le Sénégal sera en 2050 **une nation prospère** - P11

**La carte économique du Sénégal en 2050 - P 13**

**L'Agenda National de Transformation - P16**

**Le dispositif de mise en oeuvre - P18**





## Le mot du Président de la République

« Chers compatriotes,

*Aujourd'hui, nous posons les fondations d'une nouvelle ère pour notre pays. Le « Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation » est bien plus qu'un document stratégique ; il est l'expression de notre volonté collective de bâtir un Sénégal souverain, juste, et prospère. Il traduit notre ambition de rompre avec les schémas du passé, de dépasser les défis auxquels nous avons trop longtemps été confrontés, pour faire émerger une nation résolument ancrée dans le futur.*

*Nous avons hérité d'une situation complexe, marquée par des décennies de dépendances économiques, d'une gouvernance aux fondations fragiles et d'un tissu social fragilisé. Pendant trop longtemps, notre économie a été prisonnière d'un modèle d'exploitation de matières premières brutes, sans valorisation ni transformation locale. Cette trajectoire a non seulement limité notre potentiel, mais elle nous a aussi dépossédé de notre destin. Ce modèle a créé une dépendance vis-à-vis de quelques industries, laissant notre secteur privé national trop faible et nos jeunes talentueux en quête d'opportunités, souvent poussés à chercher un avenir ailleurs.*

*Le programme Sénégal 2050 se dresse comme la réponse structurée à ces défis. Il repose sur une vision claire, rigoureuse et audacieuse. Nous avons pris le temps de diagnostiquer avec précision les dysfonctionnements de notre système, de consulter, d'analyser, et surtout, de formuler des solutions robustes pour une transformation en profondeur. Ce référentiel est notre feuille de route pour les 25 prochaines années, déclinée en stratégies quinquennales et décennales qui permettront de mesurer, d'ajuster, et d'optimiser nos efforts en temps réel.*



*Notre transformation se fonde sur quatre grands axes stratégiques. Le premier consiste à asseoir une économie compétitive à travers un cadre macroéconomique assaini et stable, l'émergence d'une société numérique, des filières compétitives, le développement de pôles économiques viables et un cadre des affaires attractif. Il s'agit ainsi de valoriser pleinement nos ressources à travers une industrialisation ambitieuse, intégrant nos matières premières dans les chaînes de valeur mondiales. Nous transformerons nos richesses sur place, nous diversifierons notre économie pour en faire un véritable moteur de croissance, créateur de valeur ajoutée et d'emplois.*

*Le deuxième axe est celui de la durabilité. Notre développement ne sera viable que s'il respecte et préserve notre environnement. Nous avons la responsabilité de léguer aux générations futures un pays sain, où la biodiversité est protégée, où l'économie circulaire est intégrée, et où les énergies renouvelables joueront un rôle central. En outre, l'aménagement durable de notre territoire permettra d'assurer un équilibre entre les zones rurales et urbaines, de désenclaver les régions reculées par des corridors de développement et d'offrir à tous un accès équitable aux ressources*

*Le troisième axe porte sur le renforcement de notre capital humain et l'équité sociale. À travers cet engagement, nous visons à corriger les déséquilibres historiques qui ont affecté les couches les plus vulnérables de notre société, en particulier les femmes, les jeunes et les populations rurales.*

*Nous nous engageons à offrir une éducation de qualité pour tous, à garantir l'accès universel à des services de santé performants, et à réformer le foncier pour une meilleure répartition des terres. La réforme de notre système de santé visera à assurer la prévention, à renforcer l'offre de soins et à garantir un accès équitable à des services modernes, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, pour que nul ne soit laissé pour compte. Nous mettrons également en place un système national d'assurance maladie pour protéger chaque citoyen, réduisant ainsi les inégalités sociales et économiques. Le Sénégal de 2050 sera porté par une jeunesse compétente, dynamique et préparée aux défis du monde moderne.*

*Le quatrième axe est celui de la gouvernance et de l'engagement africain. Nous devons refonder nos institutions pour qu'elles servent au mieux les aspirations de notre peuple. Nous devons éradiquer la corruption et réformer l'administration pour qu'elle devienne un levier puissant au service du développement. Cette gouvernance sera garante d'une gestion rigoureuse de nos ressources, assurant que chaque action entreprise contribue à l'atteinte de nos objectifs collectifs. Notre engagement panafricain sera réaffirmé avec force. Nous renforcerons notre coopération avec nos frères africains, convaincus que l'avenir de notre continent repose sur la solidarité, l'intégration régionale et la défense de nos intérêts communs. Le Sénégal jouera un rôle actif dans la promotion de l'unité africaine, tout en assurant sa position de leader dans des domaines stratégiques comme la sécurité, l'innovation technologique, et la gouvernance démocratique. Ensemble, avec nos voisins africains, nous devons œuvrer pour une Afrique unie, souveraine et prospère, capable de relever les défis communs et d'occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.*

*Cet agenda de transformation ne se limite pas à des mesures économiques. Il symbolise aussi notre volonté de renforcer la cohésion nationale, de réduire les inégalités et de garantir à chaque citoyen une place dans le Sénégal que nous bâtissons. Il s'agit d'un projet collectif, au-delà des clivages politiques, qui appelle l'engagement de chacun d'entre nous. Notre souveraineté ne pourra être complète que si nous avons les moyens de notre autonomie économique, énergétique, alimentaire, mais aussi sociale et culturelle.*

*L'Agenda 2050 s'adresse autant aux Sénégalais d'aujourd'hui qu'aux générations futures. C'est une vision pour un Sénégal qui n'aspire pas seulement à participer au monde de demain, mais à y jouer un rôle majeur, à être un acteur incontournable dans la sous-région et au-delà, un modèle de développement pour l'Afrique.*

*Le chemin que nous empruntons est exigeant, mais il est le seul qui garantisse notre succès durable. Ce document est notre boussole, il est le fruit d'une réflexion collective, ancrée dans nos réalités et ouverte sur l'avenir. Nous avons aujourd'hui l'occasion de réinventer notre destin commun. Ensemble, nous allons construire un Sénégal plus fort, plus juste, et plus prospère.*

**Vive le Sénégal, vive notre avenir !**

**Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**  
*Président de la République du Sénégal*



# L'impératif d'un nouveau modèle de développement

Ce document matérialise la Vision d'un **Sénégal Souverain, Prospère et Juste en 2050**, d'ici vingt-cinq ans. Il représente une déclinaison stratégique du « **PROJET** », manifeste qui a suscité l'adhésion massive du peuple sénégalais et conduit à l'élection de Son Excellence Monsieur le Président de la République Bassirou Diomaye Diakhar FAYE le 24 mars 2024.

Cette Vision entend concrétiser l'aspiration au vivre-mieux de la population sénégalaise. En 2023, le Sénégal est positionné parmi les pays les moins développés au monde, avec un PIB par habitant d'environ 1660 USD (pays à revenus intermédiaires tranche inférieure). Près de deux Sénégalais sur cinq vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont près d'un sur deux en milieu rural. Pourtant, le pays dispose d'un capital humain, matériel et immatériel remarquable, encore largement en friche. La Vision Sénégal 2050 entend **libérer ce potentiel, en mobilisant les Sénégalais derrière une grande ambition :**

## *faire du Sénégal en 25 ans un pays souverain, juste et prospère.*

Pour cela, un changement systémique sera opéré, pour sortir le Sénégal du cercle vicieux de dépendance et de sous-développement dans lequel il est inséré. En effet, en 64 ans d'indépendance, l'industrie sénégalaise a peu décollé et le Sénégal est resté cantonné à la simple production de matières premières, qu'il exporte brutes sur le marché mondial ou légèrement transformées. Important quasiment tous les produits finis dont il a besoin, sa balance commerciale est extrêmement déficitaire et s'est fortement dégradée durant les dernières années (déficit supérieur à 4000 milliards FCFA en 2023). Minée par ses faiblesses structurelles, l'économie sénégalaise est fortement dépendante de la conjoncture mondiale (prix des matières premières), de l'aide extérieure et des envois de fonds de sa diaspora. Cette dépendance s'est aggravée ces dernières années, avec une explosion de la dette publique. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie projette qu'en 2050 la population sénégalaise s'élèvera à 38 987 234 personnes. Près de 20 millions de nouveaux Sénégalais verront le jour les vingt-cinq prochaines années, soit plus que tous ceux qui existent aujourd'hui dans le pays.

Sans changement structurel de son modèle, le Sénégal va au-devant de graves problèmes. Si les ratios actuels d'actifs, de taux d'emploi, de proportion de l'informel et de taux de chômage et de pauvreté demeurent les mêmes dans vingt-cinq ans, le nombre de travailleurs informels passerait de 1,8 à 4 millions de personnes, les chômeurs d'1,2 à 2,7 millions, et surtout le nombre d'adultes en âge de travailler mais vivant aux dépend d'autres (inactifs) évoluerait de 4,3 à 9,4 millions alors même que les employés du secteur formel ne seraient que de 4 millions de personnes (contre 1,8 million aujourd'hui). Si le nombre de personnes en situation de pauvreté demeure égal à 37% de la population, le Sénégal en 2050 compterait 14,4 millions de personnes en situation de pauvreté, soit 7,6 millions de nouveaux pauvres, dont beaucoup d'enfants en milieu rural. L'équilibre du pacte social national serait dangereusement mis à mal par un tel scénario tendanciel.

Le Sénégal ne peut donc pas faire l'économie de la réinvention de son modèle de développement. C'est ce renouveau que symbolise la lutte pour la Souveraineté réelle du Sénégal. C'est ce défi que compte relever la Vision Sénégal 2050.

### En 2050, le Sénégal fera partie des pays à revenus intermédiaires - tranche supérieure.

La richesse nationale rapportée au nombre d'habitants du pays va évoluer d'un niveau actuel de 1660 USD (2023), qui nous classe dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires – tranche inférieure, en compagnie de 51 autres pays<sup>1</sup> dont 24 pays africains, à une richesse par habitant de plus de 4500 USD, repositionnant le Sénégal à l'échelon supérieur des pays à revenus intermédiaires. Actuellement, 54 pays constituent ce groupe, dont seulement 8 membres sont africains. En réussissant en une génération à franchir ce cap symbolique, le Sénégal deviendra l'un des rares pays africains ne profitant pas d'une économie rentière nourrie de la vente d'hydrocarbures ou de minerais précieux.

**Le Sénégalais connaîtra un changement significatif de sa qualité de vie.** L'élévation du niveau de richesse nationale répartie par habitant aura un impact concret sur la vie de tous les Sénégalais(es). Plusieurs millions de travailleurs bénéficieront d'un revenu plus élevé, car mieux rémunérés par une économie plus productive, notamment en zone rurale. Avec ces revenus supérieurs et réguliers, les Sénégalais(es) pourront mieux se loger, mieux s'alimenter, consacrer des ressources à des loisirs et sortir de la précarité du lendemain incertain financièrement. L'État, mieux géré et avec plus de ressources, consacrera plus de moyens et améliorera la qualité de l'éducation et de la santé publiques, des infrastructures et des moyens de transport public, de l'aménagement urbain, pour une qualité de vie améliorée sur l'ensemble du territoire national.

	Sénégal 2023	Sénégal <sub>2050</sub>
<b>Population</b> (millions d'habitants)	18	39
<b>PIB par habitant</b> (USD)	1660	4 500
<b>IDH</b>	169 <sup>e</sup> /192	<100 <sup>e</sup> /192
<b>Taux de pauvreté</b> (2021/2022)	37,5%	10%
<b>Poids des pôles hors Dakar dans le PIB</b>	53%	71%

Sources : ANSD, 2024, Banque Mondiale-WDI, 2024, PNUD, 2023

<sup>1</sup>Liste des pays à revenus intermédiaires tranche inférieure en 2023 : Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Cap Vert, Cambodge, Cameroun, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Ghana, Guinée Conakry, Haïti, Honduras, Inde, Jordanie, Kenya, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Liban, Lesotho, Mauritanie, Micronésie, Maroc, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, Samoa, Sao Tomé & Príncipe, Sénégal, Îles Salomon, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Ouzbékistan, Vanuatu, Viet Nam, Palestine, Zambie, Zimbabwe



**La vision**

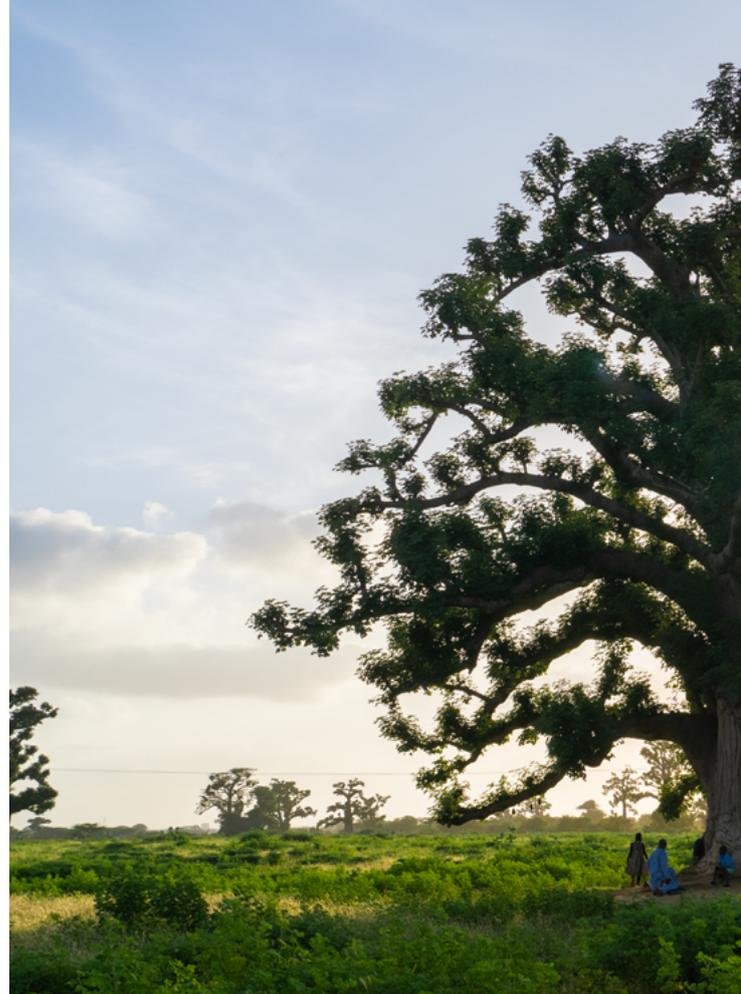
**Sénégal** 50  
20

**un nouveau paradigme**



La vision Sénégal 2050 est assise sur un **pacte national** fondé, d'une part sur **la probité et l'intégrité des détenteurs de l'autorité publique** (« Jub, Jubal, Jubbanti »), d'autre part sur **le civisme et l'engagement patriotique des acteurs nationaux non étatiques**. L'indépendance de la justice, le renforcement des corps d'inspection et de contrôle, la transparence et la disponibilité des informations à caractère public, le maintien sans concession de l'ordre public et civique, seront autant de leviers qui matérialiseront ce pacte social national.

# Le Sénégal sera en 2050 un pays Souverain



Le Sénégal sera autonome en matière énergétique. Notre électricité de demain sera entièrement générée par la transformation de nos ressources nationales (gaz, vent, soleil, cours d'eau). Cette énergie sera propre et compétitive, avec un prix modéré (moins de 60 FCFA le kWh) pour les besoins des ménages et de nos entreprises et industries. Le Sénégal sera même en situation d'exporter de façon significative de l'électricité et de l'énergie à ses voisins.

Batailles clés	Aujourd'hui	En 2034	En 2050	Actions stratégiques
 Puissance installée	1 789 MW de capacité installée	2 200 MW de capacité additionnelle	10 000 MW de capacité additionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la gouvernance du secteur</li> <li>Application du nouveau code de l'électricité et des principes de planification</li> <li>Installation des nouvelles centrales dont (50% en gaz, 50% en énergies renouvelables), transformation des centrales à fuel en dual fuel et approvisionnement des centrales en gaz local (GTA, RGS, Yakaar-Teranga)</li> <li>Densification des réseaux de transport et distribution-vente et exploitation de l'ensemble des concessions d'électrification rurale</li> </ul>
 Prix moyen de vente kWh	110 F CFA/kWh	<80 F CFA/ kWh	<60 F CFA/ kWh	
 Taux d'accès à l'électricité	84,3% au niveau national	100% au niveau national	100% au niveau national	



**En 2050, le Sénégal aura atteint sa souveraineté alimentaire.** Avec la hausse de la productivité et l'augmentation de nos productions dans l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'élevage (production de viande et de lait), ainsi que les industries agroalimentaires liées, nous produirons ici la nourriture essentielle à l'alimentation de notre population. Nous serons même le grenier agricole du Sahel et jouerons un rôle stabilisateur sur les prix des denrées alimentaires dans toute la sous-région.

**Le Sénégal aura affirmé en 2050 sa souveraineté environnementale.** Bien que les enjeux climatiques et écologiques nécessitent des réponses coordonnées au niveau international, le Sénégal prendra ses responsabilités pour garantir une gestion durable de ses écosystèmes et de sa biodiversité, dont la sauvegarde sera garantie pour les générations futures. Sur l'étendue du territoire marin et terrestre, le Sénégal s'assurera qu'il n'y ait pas de surexploitation de ses ressources naturelles. Notre programme de conservation de 30% de notre territoire terrestre, marin et de nos eaux douces contribuera à l'atteinte de la souveraineté environnementale, de même que les règles de gestion durable dans les différents secteurs économiques primaires et d'économie circulaire. Le développement d'une industrie locale de production d'énergie renouvelable (solaire, biogaz, biomasse...) contribuera à atteindre la souveraineté environnementale.

**En 2050, le Sénégal sera souverain en matière de Sécurité et de Défense.** En 2050, le Sénégal aura renforcé son dispositif sécuritaire de prévention et d'appréhension des menaces traditionnelles et émergentes, internes et externes, et garanti ainsi l'ordre public et la paix sociale. Le renforcement de notre stratégie et de nos moyens militaires et sécuritaires s'accompagnera d'une pleine affirmation de la souveraineté militaire du Sénégal sur son territoire.

# Le Sénégal sera en 2050 un pays Juste

**Les inégalités sociales du Sénégal seront fortement réduites en 2050.** Les inégalités sociales auront été considérablement nivelées : en 2050, l'indice de Gini, qui mesure les inégalités de revenus dans la population, verra la situation du Sénégal évoluer du 92ème rang occupé en 2023 (sur 169 pays mesurés dans le monde) au 10ème rang des pays les plus égalitaires au monde. Le Sénégal parviendra à ce résultat en augmentant considérablement les revenus des travailleurs et entrepreneurs en milieu rural, notamment des agriculteurs, éleveurs, aquaculteurs, du fait de la diversification de leurs sources de revenus et de la hausse de productivité de leur activité. Le taux de pauvreté monétaire sera considérablement réduit, passant d'un niveau de 37% de la population en 2023 à 15% en 2050.

	Sénégal 2023	Sénégal <sup>2050</sup>
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, 2023	216	70
Part des sénégalais pris en charges par la CMU entre 2019 et 2022	53,6%	100%
Taux de déperdition à l'école primaire	65%	10%
Nombre de techniciens formés	~	>5 millions

Sources : ANSD, 2024, Banque Mondiale-WDI, 2024, PNUD, 2023

**Les iniquités territoriales du Sénégal auront été résorbées en 2050.** Les Sénégalais(es) bénéficieront de la même qualité de service d'éducation, de santé, d'accès à l'électricité, à l'eau et à l'assainissement, à un logement décent, qu'ils habitent en ville ou dans un milieu rural, au Nord comme au Sud, et d'Ouest en Est. L'amélioration du réseau et de la qualité des services publics en milieu rural permettra d'augmenter le nombre de jeunes en âge d'apprendre effectivement scolarisés (+90% en 2050) et surtout le nombre de jeunes qui finissent leur cycle d'études avec un diplôme ou une reconnaissance officielle d'acquisition de compétences (+90%). Le développement des pôles économiques sur l'ensemble du territoire permettra de sortir progressivement de la macrocéphalie de la région de Dakar, qui concentre depuis plusieurs décennies les opportunités d'emplois du pays. En 2050, chaque jeune Sénégalais(e), quel que soit son lieu de naissance sur le territoire national, disposera du même accès aux services républicains d'égalité des chances, qui lui permettront de s'épanouir.

**Le Sénégal sera un pays juste car il aura réduit les inégalités entre les hommes et les femmes.**

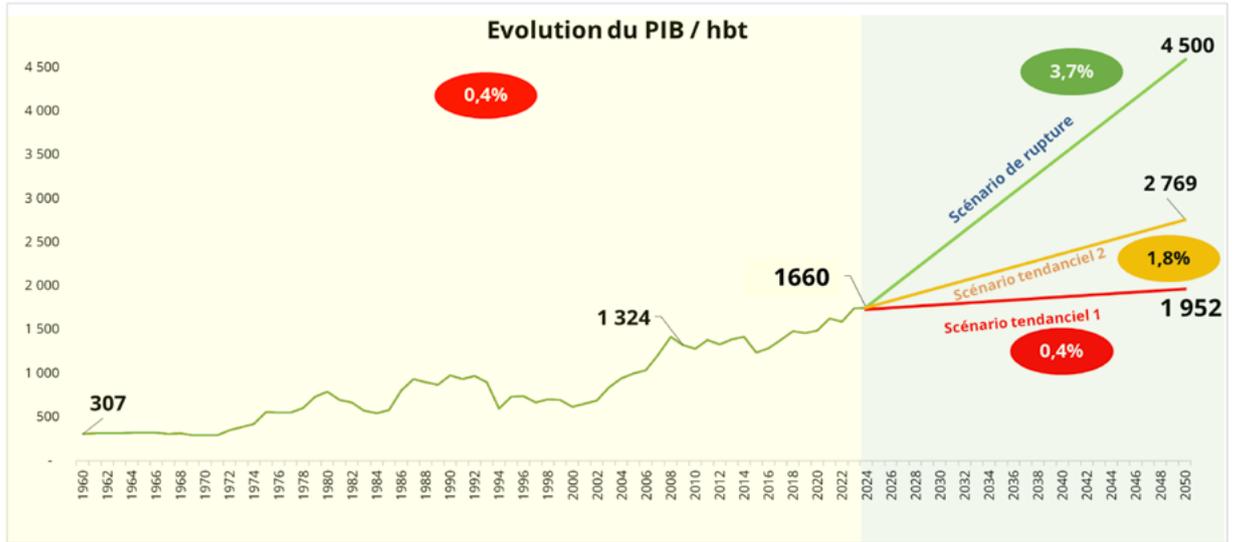
L'augmentation des opportunités économiques et les règles de régulation mises en place réduiront fortement les écarts de rémunération moyenne entre les hommes et les femmes. Des mesures proactives de représentation des femmes dans les instances de gouvernance des organisations publiques et des entreprises privées garantiront une représentation d'au moins 40% de femmes dans les fonctions électives et dans les conseils d'administration des entreprises. La proportion de femmes pauvres et inactives aura été considérablement réduite, par le biais de programmes ciblés de formation, d'accompagnement et de suivi pour leur autonomisation professionnelle. Des mesures ciblées comme la prévention des grossesses précoces, des programmes de rattrapage pour les jeunes filles en situation de décrochage scolaire pour cause de mariage ou grossesses précoces, des formations pour adulte dédiées aux femmes mariées au foyer, viendront résorber certaines des causes les plus importantes qui handicapent l'accès des femmes à un emploi autonome de qualité. Les inégalités juridiques, notamment dans le transfert patrimonial du foncier aux descendants, seront également corrigées.

## **Le Sénégal sera en 2050 une Nation Prospère**

**L'Agenda National de Transformation à l'horizon 2050 va accélérer la trajectoire de développement du Sénégal.**

Il permettra d'accélérer le rythme de création de valeur à un niveau encore jamais enregistré, via une croissance de 6,5% de l'économie globale et de 3,7% de la richesse nationale par habitant, de manière continue sur une période de 25 ans (scénario de rupture). Cette dynamique ambitieuse nous éloignera du scénario tendanciel reflétant la moyenne de développement du Sénégal depuis son accession à l'indépendance (scénario tendanciel 1) ou la moyenne de développement accéléré des dix dernières années (scénario tendanciel 2), qui s'est faite au prix d'un endettement important de l'État.

**GRAPHIQUE 1 : Scénarii d'évolution du PIB/habitant**



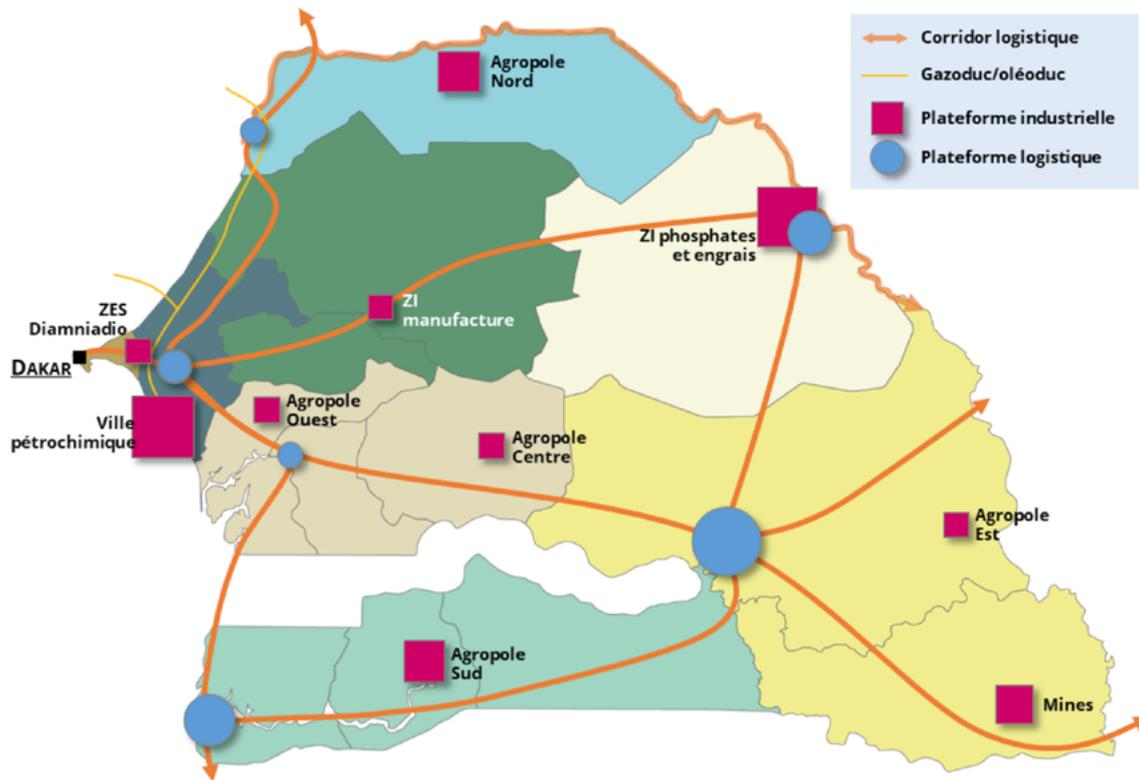
Sources : Banque Mondiale-WDI, 2024, PNUD, 2021, World Population Review, 2023

	Sénégal 2023	Sénégal 2050
Agglomérations >1Mhab	3	10
Taux de foyers en état de surpopulation	38%	0%
Taux d'accès à l'électricité	84%	100%
Prix de vente du KWh en FCFA	110	<60
Accès à l'eau potable	97%	100%
Assainissement	63%	100%

Sources : ANSD, 2024, MEPM, 2024



# La carte économique du Sénégal en 2050



DAKAR	DIOURBEL-LOUGA	NORD	NORD-EST
<b>Population</b> 6,5 M (x1,5) <b>PIB /hab., FCFA</b> 4,9 M (x2,6) <b>Taux d'emploi</b> 40% (x1,4) <ul style="list-style-type: none"> <li>Services à valeur ajoutée</li> <li>Capitale mondiale de la mode et de la culture africaine</li> <li>Métropole tourisme d'affaires</li> <li>Pôle régional de formation, de recherche et d'innovation</li> <li>Pôle IAA, industrie manufacturière et assemblage</li> </ul>	<b>Population</b> 7,1 M (x2,2) <b>PIB /hab., FCFA</b> 1 M (x2,1) <b>Taux d'emploi</b> 29% (x1,6) <ul style="list-style-type: none"> <li>Grande agglomération Touba - Mbacké de plus de 3 millions d'habitants</li> <li>Tourisme religieux</li> <li>IAA et industrie manufacturière</li> </ul>	<b>Population</b> 2,4 M (x2) <b>PIB /hab., FCFA</b> 2,8 M (x4,1) <b>Taux d'emploi</b> 43% (x2,3) <ul style="list-style-type: none"> <li>Grenier agricole du Sahel- Agropole Nord (pêche et aquaculture, riz, céréales, sucre)</li> <li>Tourisme (culturel, écotourisme)</li> <li>Hydrocarbures et énergie</li> </ul>	<b>Population</b> 2,3 M (x2,8) <b>PIB /hab., FCFA</b> 3,9 M (x6,9) <b>Taux d'emploi</b> 39% (x4) <ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle industriel Phosphates- Engrais</li> <li>Élevage intensif: viande &amp; lait</li> <li>Produits Forestiers Non Ligneux (Grande Muraille Verte)</li> </ul>
THIES	CENTRE	SUD	SUD-EST
<b>Population</b> 4,8 M (x2,1) <b>PIB /hab., FCFA</b> 3,7 M (x4,6) <b>Taux d'emploi</b> 42% (x1,8) <ul style="list-style-type: none"> <li>3 agglomérations de + 1 Mhab.</li> <li>Plateforme logistique et hub aéroportuaire</li> <li>Ind. extractives et manufacturières</li> <li>Nouvelle Ville pétrochimique</li> <li>Tourisme (petite-côte)</li> <li>IAA : Agropole Ouest (horticulture), produits halieutiques</li> </ul>	<b>Population</b> 7,6 M (x2,4) <b>PIB /hab., FCFA</b> 1,6 M (x2,7) <b>Taux d'emploi</b> 44% (x3) <ul style="list-style-type: none"> <li>Pôle agro-industriel Agropole centre (arachide &amp; oléagineux, céréales, sel).</li> <li>Carrefour logistique (Kaolack)</li> <li>Écotourisme et Loisirs</li> <li>Tourisme religieux</li> </ul>	<b>Population</b> 5,4 M (x2,4) <b>PIB /hab., FCFA</b> 1,8 M (x2,7) <b>Taux d'emploi</b> 40% (x3,1) <ul style="list-style-type: none"> <li>Grenier agricole et pôle agro-industriel / Agropole Sud (fruit, légumes, céréales, anacarde, arachide)</li> <li>Tourisme (écotourisme, culturel, loisirs)</li> <li>Plateforme logistique du Sud</li> </ul>	<b>Population</b> 3,1 M (x2,6) <b>PIB /hab., FCFA</b> 4 M (x3,8) <b>Taux d'emploi</b> 43% (x2,9) <ul style="list-style-type: none"> <li>Plateforme logistique régionale (Tambacounda)</li> <li>Écotourisme (Niokolo-Koba, pays Bassari)</li> <li>IAA / Agropole Est (céréales, bananes, coton)</li> <li>Hub métallurgique régional</li> </ul>

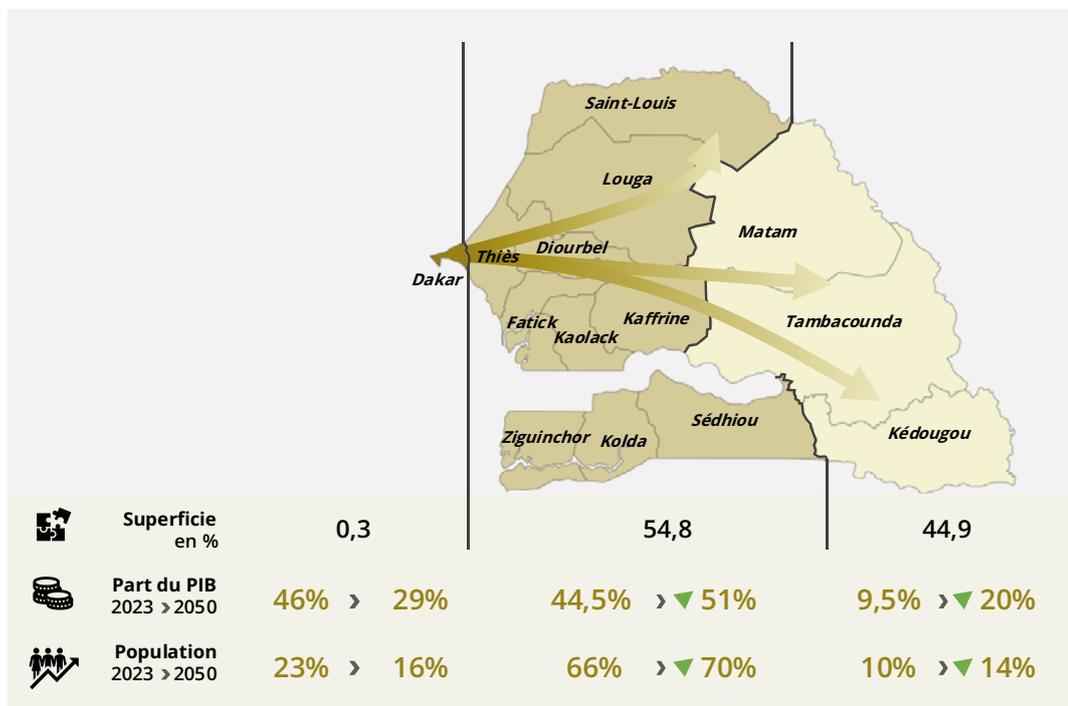


**En valorisant le potentiel de chaque territoire, la VISION SÉNÉGAL 2050 dessinera une nouvelle carte économique.** La future configuration du Sénégal capitalisera sur les atouts agroécologiques, miniers, géographiques et historiques des territoires du Sénégal, pour y faire émerger des filières compétitives, portées par un secteur privé local dynamique, dans le cadre d'une vision de développement et d'aménagement durable du territoire. De nouveaux pôles d'attractivité économique et sociale rééquilibreront ainsi l'occupation de l'espace, apportant un souffle nouveau aux territoires ruraux. Dans chaque pôle, des infrastructures de qualité (plateformes industrielles et logistiques, infrastructures numériques, campus de formation et d'innovation, nouvelles villes...) permettront de développer un écosystème dynamique d'activités et de PME, porté par trois à quatre filières moteurs de croissance et des champions locaux exportant des produits à forte valeur ajoutée sur le marché international.

**La VISION SÉNÉGAL 2050 sortira le Sénégal de la macrocéphalie de Dakar, avec huit pôles économiques dynamiques répartis sur l'ensemble du territoire.**

La carte du graphique 2 montre la répartition territoriale de l'économie sénégalaise en 2023 et en 2050. Aujourd'hui, l'économie sénégalaise est fortement concentrée à l'ouest, en particulier sur la petite région de Dakar qui, sur seulement 0,3% du territoire national, concentrerait 46% du PIB national. En revanche, le tiers Est du territoire (Matam, Tambacounda, Kédougou) qui couvre 45% du territoire, ne concentrerait que 9,5% du PIB. La vision 2050 corrigera progressivement ce déséquilibre territorial. En 2050, le poids de Dakar baisserait de moitié, à 29% du PIB, tandis que celui du tiers Est serait de 20%. Le centre du pays contribuerait à 51% du PIB en 2050.

## GRAPHIQUE 2 : Évolution de la répartition territorialisée du PIB et de la population



En valorisant le potentiel de chaque territoire, la **VISION SENEGAL 2050** dessinera une nouvelle carte économique :

- **Le pôle Dakar** connaîtra un développement maîtrisé et renforcera en 2050 sa position de pôle de services à valeur ajoutée et carrefour culturel de rang international ;
- **Le pôle Thiès** sera en 2050 un pôle majeur de valorisation des industries extractives, de tourisme balnéaire et d'agro-industrie ;
- **Le pôle Centre** sera un modèle de développement durable, centré sur la valorisation de son riche patrimoine naturel ;
- **Le pôle Diourbel-Louga**, foyer religieux d'envergure mondiale, se positionnera en 2050 comme un pôle urbain et industriel majeur ;
- **Le pôle Nord**, pôle agro-industriel compétitif, sera un maillon clé de la souveraineté alimentaire et une destination touristique prisée ;
- **Le pôle Sud**, Trésor naturel du Sud, sera en 2050 une plateforme agro-industrielle régionale et une destination reconnue de tourisme durable ;
- **Le pôle Nord-Est** se positionnera, grâce à un politique volontariste, comme un pôle industriel majeur de production d'engrais et un bassin agropastoral moderne ;
- **Le pôle Sud-Est**, à vaste potentiel aujourd'hui bridé par son enclavement, sera en 2050 un bassin économique dynamique et diversifié.

La **VISION SÉNÉGAL 2050** sortira le Sénégal de son modèle territorial déséquilibré et de la macrocéphalie de Dakar, avec huit pôles économiques dynamiques répartis sur l'ensemble du territoire.



# L'Agenda National de Transformation

Bâtir une économie sénégalaise compétitive, souveraine et prospère en 2050 exigera le développement de quatre axes :

**i) Une bonne gouvernance** constitue le fondement de base. Pour cela, le Sénégal reformera ses institutions pour renforcer la confiance des citoyens, approfondira la déconcentration de l'État et la décentralisation dans le cadre d'une démocratie participative, renforcera son engagement panafricain et restaurera l'autorité de l'État.

**ii) Un aménagement et un développement durable du territoire** permettra d'assurer un développement inclusif et de préserver le patrimoine naturel national pour les générations futures. Ainsi, le Sénégal assurera un aménagement plus équilibré de son territoire urbain et rural, désenclavera l'ensemble du territoire à travers 6 grands corridors régionaux, assurera un accès universel à une énergie compétitive grâce à une transition énergétique juste et se positionnera en pays modèle d'économie circulaire et de gestion durable de ses écosystèmes.

**iii) Un capital humain de qualité et une forte équité sociale permettront** de valoriser pleinement les ressources humaines nationales et de les mobiliser derrière la nouvelle Vision 2050. Ainsi, l'égalité des chances sera renforcée par une éducation pour tous et une massification de la formation duale, la réforme du foncier et une réforme profonde du système de santé pour un accès universel, en passant d'une logique de guérison à une logique de prévention, en numérisant le système, en développant fortement l'offre de santé publique et privée et en instaurant un système national d'assurance maladie.

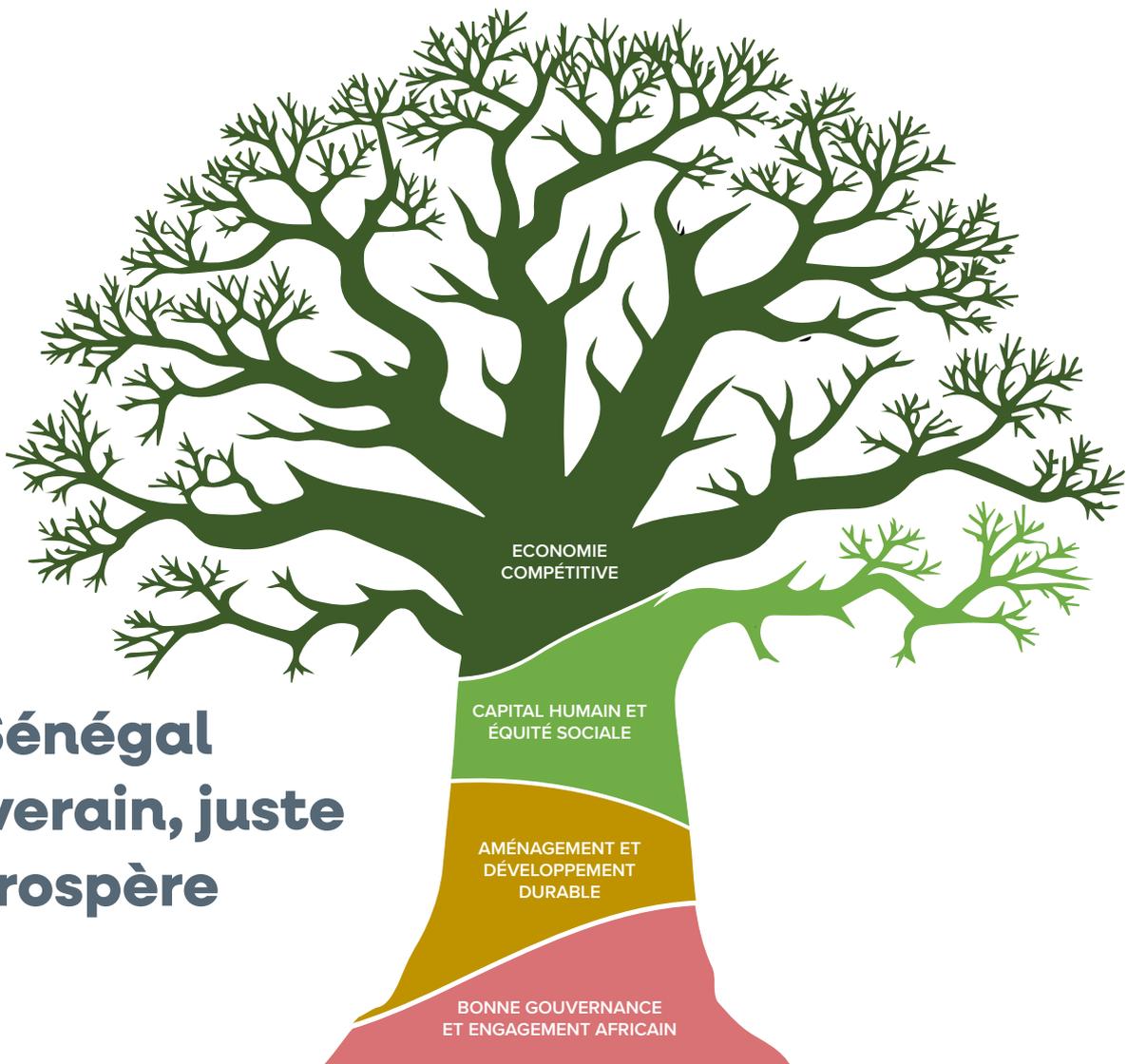
**iv) Une économie compétitive s'appuyant sur 4 moteurs de croissance**

Ces trois premiers axes soutiendront la mise en place d'un écosystème favorable au développement de filières compétitives autour de quatre grands moteurs de croissance, capables de créer dans la durée des emplois et de la richesse, pour soutenir le bien-être de la population.

L'Etat ne se limitera toutefois pas à accompagner ; il impulsera une véritable vision pour les filières à fort potentiel de croissance, en synergie avec le secteur privé. Ces filières moteurs de croissance gagneront des parts de marché à l'international tout en garantissant notre souveraineté alimentaire, énergétique, industrielle, culturelle. La Vision 2050 concrétisera des bonds de productivité et de compétitivité importants dans i) l'agriculture et les industries agroalimentaires, ii) les industries extractives, iii) les industries manufacturières et iv) les services à haute valeur ajoutée. Une vingtaine de filières sont rattachées à ces quatre moteurs de croissance, qui créeront les emplois et les revenus de demain, et feront passer le Sénégal au statut de pays à revenus intermédiaires - tranche supérieure.

Ces quatre axes qui mèneront en 2050 à un Sénégal souverain, prospère et juste, constituent l'Agenda National de Transformation, à savoir la feuille de route sur vingt-cinq ans qui permettra de réaliser cette Vision. Cet Agenda National de Transformation est illustré par le Baobab Sénégal 2050 :

# Un Sénégal souverain, juste et prospère



<b>4</b>	<b>ÉCONOMIE COMPÉTITIVE</b>	Cadre des affaires attractif	Société numérique	Filières compétitives
		Pôles économiques	Cadre macro-économique	Recherche et innovation
<b>3</b>	<b>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES</b>	ASSEOIR NOTRE MODÈLE SUR UN SOCLE DURABLE		
		Transition énergétique	Aménagement durable des territoires et urbanisation organisée	Infrastructures de connectivité
		Modes de production et de consommation durables	Autoroutes de l'eau	Économie sociale et solidaire
<b>2</b>	<b>CAPITAL HUMAIN DE QUALITÉ ET ÉQUITÉ SOCIALE</b>	INVESTIR DANS L'HUMAIN ET LA JUSTICE SOCIALE		
		Culture	Santé	Accès aux services sociaux
<b>1</b>	<b>BONNE GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT AFRICAIN</b>	RÉFORMER NOTRE GOUVERNANCE		
		État de droit et protection du citoyen	Réformes institutionnelles	Civisme, citoyenneté et démocratie
		Déconcentration et décentralisation	Sécurité nationale	Intégration africaine

Chaque axe est subdivisé en programmes clés qui constitueront le Masterplan 2024-2034, feuille de route de l'Etat, des collectivités locales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du Sénégal, qui permettra de mettre véritablement le Sénégal dans la trajectoire de la Vision 2050.

# Le dispositif de mise en oeuvre

L'Agenda National de Transformation, qui mènera vers la Vision 2050, sera mis en oeuvre progressivement, à travers trois étapes clés :

## Étape 1



### **REDRESSER**

Elle permettra de mobiliser les citoyens derrière la Vision, les acteurs économiques derrière les stratégies filières et de poser les premières bases de la transformation, notamment les grandes réformes (Réforme des Institutions, réforme budgétaire, réforme fiscale, réforme foncière) ;

## Étape 2



### **IMPULSER**

Elle permettra de développer les leviers d'amorçage de la transformation : Energie, Numérique, Logistique ; Formation professionnelle duale, Santé, gestion durable de territoire et de démarrer l'opérationnalisation des stratégies filières ;

## Étape 3



### **ACCELERER**

Elle permettra d'accélérer le développement des filières stratégiques et de pôles régionaux compétitifs.

**Projet collectif de la Nation, l'Agenda National de Transformation mobilisera toutes les composantes sociales du pays.** A ce titre, un processus itératif de présentation de la Vision sur l'ensemble du territoire permettra d'enrichir sa formulation, en écoutant et en intégrant les préoccupations des populations pour décliner un Master-Plan sur 10 ans. Ainsi, ce plan reflètera de manière cohérente et structurée les priorités issues du terrain, afin d'enrichir et d'améliorer l'impact de la Vision 2050.

Dans ce cadre, la Vision 2050 sera également déclinée par filières d'activité, dans toutes les filières liées aux moteurs de croissance, afin d'enrichir les propositions de réformes et d'investissements par les recommandations du secteur privé national et du secteur privé local issu des différents pôles économiques. Chaque pôle économique et chaque collectivité locale sera également invité à s'approprier la Vision 2050 et à la décliner en stratégie quinquennale, en coordination avec l'équipe chargée au niveau central de la planification – programmation de la Vision 2050.



► **Orientations stratégiques**

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| ► Déclinaison territoriale           | • PNADT 2035<br>• Stratégie pôle / département / commune  |
| ► Déclinaison sectorielle            | • Stratégies filières   |
| ► Déclinaison environnement / climat | • Contribution Déterminée au niveau national 2035<br>• Plan d'action adaptation au changement climatique 2035 |
| ► Niveau central                     | • Plan d'action gouvernemental<br>• Loi de finances   |
| ► Niveau décentralisé                | • Plan d'action<br>• Budget   |

**Sénégal**50  
20

